

Ordonnance du DFI concernant les mises en garde combinées sur les produits du tabac

Projet du 31 août 2007

du ...

Le Département fédéral de l'intérieur,

vu les art. 12, al. 5, et 16, al. 2, de l'ordonnance sur le tabac (OTab)¹,

arrête:

Art. 1 Objet

La présente ordonnance régit la combinaison de photographies en couleurs ou d'autres illustrations avec les mises en garde complémentaires, conformément à l'art. 12, al. 5, OTab, sur toute unité de conditionnement de produits du tabac et de produits contenant des succédanés de tabac destinés à être fumés.

Art. 2 Mise en garde combinée

¹ Une mise en garde combinée se compose:

- a. d'une mise en garde complémentaire selon l'art. 12, al. 3, OTab;
- b. d'une photographie en couleurs ou d'une autre illustration pouvant notamment se présenter sous la forme d'un texte;
- c. d'une indication visuelle (p. ex. logo, numéro de téléphone, adresse Internet) relative à la prévention contre le tabagisme (avertissement «stop-tabac»).

² Seules les mises en gardes combinées visées à l'annexe 1 peuvent être utilisées.

Art. 3 Structure de la mise en garde combinée

¹ L'illustration doit correspondre à environ 50 % de la surface de la mise en garde combinée.

² La mise en garde complémentaire doit correspondre à environ 38 % de la surface de la mise en garde combinée.

³ Lorsque l'illustration se présente sous la forme d'un texte, elle doit correspondre, avec la mise en garde complémentaire, à environ 88 % de la surface de la mise en garde combinée.

⁴ L'avertissement «stop-tabac» doit correspondre à environ 12 % de la surface de la mise en garde combinée, le filtre de la cigarette brisée dépassant le cadre ne devant pas être pris en compte.

⁵ La mise en garde complémentaire et l'illustration sont reliées sur le plan graphique par une zone de dégradé allant du noir au transparent. Cette zone doit correspondre à environ 10 % de

¹ RS 817.06
2007-.....

la surface de la mise en garde combinée. 25 % au plus de cette zone sont placés sur la mise en garde complémentaire.

Art. 4 Règles de présentation

¹ Les règles techniques de présentation des mises en garde combinées figurent dans l'annexe 2.

² Pour le surplus, les règles techniques à prendre en compte en la matière sont celles du guide «Combined warning editing, Guidance document»², du 5 mai 2006, émis par la Direction générale Santé et Protection des consommateurs de la Commission européenne ainsi que celles du guide « Adaptations graphiques de l'avertissement 'stop-tabac' »³ émis par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Art. 5 Séries de parution

¹ Les trois séries de parution, visées à l'annexe 1, se succèdent par ordre de roulement (série 1, série 2, série 3, puis série 1, etc.).

² Le changement de série s'effectue au 1^{er} janvier de chaque année. Pour les unités de conditionnement des cigarettes, la nouvelle série peut être introduite entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre et, pour les unités de conditionnement contenant des produits autres que les cigarettes, entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre.

Art. 6 Utilisation des illustrations et de l'avertissement «stop-tabac»

¹ Les illustrations et l'avertissement «stop-tabac» visés à l'annexe 1 sont réservés à la réalisation des mises en garde combinées.

² Les autorités fédérales peuvent, avec l'accord de l'OFSP, utiliser les illustrations à d'autres fins.

Art. 7 Dispositions transitoires

¹ Les cigarettes peuvent être remises aux consommateurs selon les anciennes dispositions jusqu'au 31 décembre 2008.

² Les produits du tabac autres que les cigarettes peuvent être remis aux consommateurs selon les anciennes dispositions jusqu'au 31 décembre 2009.

³ A l'entrée en vigueur de l'ordonnance, les unités de conditionnement des cigarettes commencent avec la première série, et celles des autres produits du tabac, avec la deuxième série.

⁴ Au 1^{er} janvier 2010, les unités de conditionnement de tous les produits du tabac remis aux consommateurs doivent porter la deuxième série, et ce, jusqu'au changement de série suivant.

² Ce guide peut être commandé gratuitement auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), 3003 Berne, www.tabac.bag.admin.ch ; il peut également être téléchargé à l'adresse Internet suivante: http://ec.europa.eu/health/ph_determinants/life_style/Tobacco/keydo_tobacco_en.htm

³ Ce guide peut être commandé gratuitement auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), 3003 Berne, www.tabac.bag.admin.ch.

⁵ Les demandes de renouvellement des autorisations obtenues selon les anciennes dispositions pour les produits destinés à être fumés et contenant des succédanés de tabac doivent être déposées au plus tard le 31 mai 2008, conformément à l'art. 4, al. 2, let. d, OTab. Les produits correspondants peuvent être remis aux consommateurs selon les anciennes dispositions jusqu'au 31 décembre 2008.

Art. 8 Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

... novembre 2007

Département fédéral de l'intérieur:

Pascal Couchepin

Les 42 mises en garde combinées et leur répartition en 3 séries de parution

Série 1

 <p>© European Community</p> <p>Wenn Sie rauchen, sterben Sie früher. Fumer, c'est vivre moins longtemps. I fumatori muoiono prima.</p> <p>Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/ Linea stop tabacco 0848 000 181</p>	<p>Das Risiko, einen Schlaganfall zu bekommen, ist ungefähr 50% höher bei Rauchern als bei Nichtrauchern. Rauchen führt zu Verstopfung der Blutgefäße und verursacht Herzinfarkte und Hirnschläge.</p> <p>Vous courez 50% plus de risques d'avoir une crise cardiaque qu'un non-fumeur. Fumer bouche les artères et provoque des crises cardiaques et des attaques cérébrales.</p> <p>Il rischio di colpo apoplettico è di circa 50% superiore tra i fumatori che tra i non fumatori. Il fumo ostruisce le arterie e provoca infarti e ictus.</p> <p>© European Community</p> <p>Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/ Linea stop tabacco 0848 000 181</p>	 <p>© European Community</p> <p>Rauchen verursacht tödlichen Lungenkrebs. Fumer provoque le cancer mortel du poumon. Il fumo provoca cancro mortale ai polmoni.</p> <p>Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/ Linea stop tabacco 0848 000 181</p>	 <p>© European Community</p> <p>Rauchen in der Schwangerschaft schadet Ihrem Kind. Fumer pendant la grossesse nuit à la santé de votre enfant. Fumare in gravidanza fa male al bambino.</p> <p>Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/ Linea stop tabacco 0848 000 181</p>
 <p>© European Community</p> <p>Schützen Sie Kinder – Rauchen Sie nicht in ihrer Anwesenheit! Protégez les enfants: ne fumez pas en leur présence. Proteggi i bambini – non fumare in loro presenza.</p> <p>Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/ Linea stop tabacco 0848 000 181</p>	<p>Rauchen ist eine ernste Nikotinabhängigkeit; haben Sie keine Angst, um Hilfe zu bitten. Medizinische Fachpersonen helfen Ihnen, das Rauchen aufzugeben.</p> <p>Fumer entraîne une dépendance à la nicotine. N'ayez pas peur de demander de l'aide. Des spécialistes dans le domaine médical vous aident à arrêter de fumer.</p> <p>Fumare è una dipendenza seria alla nicotina; non avere paura di chiedere aiuto. Specialisti del settore medico possono aiutarvi a smettere di fumare.</p> <p>© European Community</p> <p>Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/ Linea stop tabacco 0848 000 181</p>	 <p>© European Community</p> <p>Rauchen macht sehr schnell abhängig. Fumer crée une forte dépendance. Il fumo crea un'elevata dipendenza.</p> <p>Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/ Linea stop tabacco 0848 000 181</p>	<p>*) Mention des droits d'auteur durant la phase de consultation interne et externe, dans le texte de l'ordonnance et sur Internet.</p>

⁴ Les maquettes d'impression des mises en garde combinées peuvent être commandées gratuitement auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), 3003 Berne, www.tabac.bag.admin.ch.

Série 1

Wer das Rauchen aufgibt, verringert das Risiko tödlicher Herz- und Lungenerkrankungen.
 Arrêter de fumer réduit les risques de maladies cardiaques et pulmonales mortelles.
 Smettere di fumare riduce il rischio di malattie cardiovascolari e polmonari mortali.



© European Community

✓ Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/Linea stop tabacco 0848 000 181



Rauchen führt zu Krebs der Mundhöhle.
 Fumer provoque le cancer de la cavité buccale.
 Il fumo provoca il cancro della cavità boccale.

© European Community

✓ Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/Linea stop tabacco 0848 000 181



Hier finden Sie Hilfe, um das Rauchen aufzugeben:
 0848 000 181/www.rauchenschadet.ch.
 Faites-vous aider pour arrêter de fumer:
 0848 000 181/www.fumercaitdumal.ch.
 Fatti aiutare a smettere di fumare:
 0848 000 181/www.fumarefamale.ch.

© European Community

✓ Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/Linea stop tabacco 0848 000 181



Rauchen kann zu Durchblutungsstörungen führen und verursacht Impotenz.
 Fumer peut diminuer l'afflux sanguin et provoquer l'impotence.
 Il fumo può ridurre la circolazione sanguigna e causare impotenza.

© European Community

✓ Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/Linea stop tabacco 0848 000 181



Rauchen lässt Ihre Haut altern.
 Fumer provoque un vieillissement de la peau.
 Il fumo invecchia la pelle.

© European Community

✓ Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/Linea stop tabacco 0848 000 181



Rauchen kann das Sperma schädigen und schränkt die Fruchtbarkeit ein.
 Fumer peut altérer le sperme et réduit la fertilité.
 Il fumo può danneggiare lo sperma e diminuisce la fertilità.

© European Community

✓ Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/Linea stop tabacco 0848 000 181



Rauch enthält Benzol, Nitrosamine, Formaldehyd und Blausäure.
 La fumée contient du benzène, des nitrosamines, du formaldéhyde et du cyanure d'hydrogène.
 Il fumo contiene benzene, nitrosamine, formaldeide e acido cianidrico.

© European Community

✓ Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/Linea stop tabacco 0848 000 181

Série 2

Lebenslange Raucher verlieren im Durchschnitt 14 Jahre ihres Lebens.
 Wenn Sie rauchen, sterben Sie früher.
Continuez à fumer, et vous risquez de perdre 14 années de vie.
 Fumer, c'est vivre moins longtemps.
I fumatori cronici perdono una media di 14 anni di vita.
 I fumatori muoiono prima.

 **Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/Linea stop tabacco 0848 000 181**


 © European Community
Rauchen führt zu Verstopfung der Blutgefäße und verursacht Herzinfarkte und Hirnschläge.
 Fumer bouche les artères et provoque des crises cardiaques et des attaques cérébrales.
 Il fumo ostruisce le arterie e provoca infarti e ictus.

 **Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/Linea stop tabacco 0848 000 181**

Rauchen verursacht tödlichen Lungenkrebs.
 Fumer provoque le cancer mortel du poulmon.
 Il fumo provoca cancro mortale ai polmoni.


 © European Community

 **Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/Linea stop tabacco 0848 000 181**


 © European Community
Rauchen in der Schwangerschaft schadet Ihrem Kind.
 Fumer pendant la grossesse nuit à la santé de votre enfant.
 Fumare in gravidanza fa male al bambino.

 **Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/Linea stop tabacco 0848 000 181**


 © European Community
Schützen Sie Kinder – Rauchen Sie nicht in ihrer Anwesenheit!
 Protégez les enfants: ne fumez pas en leur présence.
 Proteggi i bambini – non fumare in loro presenza.

 **Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/Linea stop tabacco 0848 000 181**


 © European Community
Medizinische Fachpersonen helfen Ihnen, das Rauchen aufzugeben.
 Des spécialistes dans le domaine médical vous aident à arrêter de fumer.
 Specialisti del settore medico possono aiutarvi a smettere di fumare.

 **Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/Linea stop tabacco 0848 000 181**


 © European Community
Rauchen macht sehr schnell abhängig.
 Fumer crée une forte dépendance.
 Il fumo crea un'elevata dipendenza.

 **Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/Linea stop tabacco 0848 000 181**

Série 2

Das Risiko von Herzkrank-
Erkrankungen reduziert sich nach
1-jähriger Rauchabstienz um 50%.
Wer das Rauchen aufgibt, verringert das Risiko
tödlicher Herz- und Lungenerkrankungen.

Réduisez les risques de maladies
cardiaques de 50%. Arrêtez de fumer
pendant 1 an.

Arrêter de fumer réduit les risques de maladies
cardiaques et pulmonaires mortelles.

Il rischio di malattie coronarie
si riduce di un 50% dopo 1 anno
di astinenza dal fumo.

Smettere di fumare riduce il rischio di malattie
cardiovascolari e polmonari mortali.

© European Community

V Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
Linea stop tabacco 0848 000 181



Rauchen führt zu Krebs der
Mundhöhle.
Fumer provoque le cancer de la
cavité buccale.

Il fumo provoca il cancro della
cavità boccale.

© European Community

V Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
Linea stop tabacco 0848 000 181



Hier finden Sie Hilfe, um das
Rauchen aufzugeben:
0848 000 181/www.rauchenschadet.ch.
Faites-vous aider pour arrêter de fumer:
0848 000 181/www.fumercafaldumal.ch.
Fatti aiutare a smettere di fumare:
0848 000 181/www.fumarefamale.ch.

© European Community

V Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
Linea stop tabacco 0848 000 181



Rauchen kann zu Durchblutungsstörungen
führen und verursacht Impotenz.
Fumer peut diminuer l'afflux sanguin et
provoque l'impuissance.

Il fumo può ridurre la circolazione
sanguigna e causa impotenza.

© European Community

V Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
Linea stop tabacco 0848 000 181



Rauchen lässt Ihre Haut altern.
Fumer provoque un
vieillessement de la peau.
Il fumo invecchia la pelle.

© European Community

V Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
Linea stop tabacco 0848 000 181



Rauchen kann das
Sperma
schädigen
und schränkt
die Frucht-
barkeit ein.
Fumer peut
altérer la
sperme et
réduit
la fertilité.
Il fumo può
danneggiare lo
sperma
e diminuisce la
fertilità.

© European Community

V Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
Linea stop tabacco 0848 000 181



Rauch enthält Benzol, Nitrosamine,
Formaldehyd und Blausäure.
La fumée contient du benzène,
des nitrosamines, du formaldéhyde et
du cyanure d'hydrogène.
Il fumo contiene benzene, nitrosamine,
formaldeide e acido cianidrico.

© European Community

V Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
Linea stop tabacco 0848 000 181

Série 3



© European Community

Wenn Sie rauchen, sterben Sie früher.
Fumer, c'est vivre moins longtemps.
I fumatori muoiono prima.

✓ Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
 Linea stop tabacco 0848 000 181



© European Community

Rauchen führt zu Verstopfung der Blutgefäße und verursacht Herzinfarkte und Hirnschläge.
Fumer bouche les artères et provoque des crises cardiaques et des attaques cérébrales.
Il fumo ostruisce le arterie e provoca infarti e ictus.

✓ Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
 Linea stop tabacco 0848 000 181



© European Community

Rauchen verursacht tödlichen Lungenkrebs.
Fumer provoque le cancer mortel du poumon.
Il fumo provoca cancro mortale ai polmoni.

✓ Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
 Linea stop tabacco 0848 000 181



© European Community

Rauchen in der Schwangerschaft schadet Ihrem Kind.
Fumer pendant la grossesse nuit à la santé de votre enfant.
Fumare in gravidanza fa male al bambino.

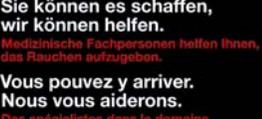
✓ Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
 Linea stop tabacco 0848 000 181



© European Community

Schützen Sie Kinder – Rauchen Sie nicht in ihrer Anwesenheit!
Protégez les enfants: ne fumez pas en leur présence.
Proteggi i bambini – non fumare in loro presenza.

✓ Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
 Linea stop tabacco 0848 000 181



© European Community

Sie können es schaffen, wir können helfen.
Medizinische Fachpersonen helfen Ihnen, das Rauchen aufzugeben.
Vous pouvez y arriver. Nous vous aiderons.
Des spécialistes dans le domaine médical vous aident à arrêter de fumer.
Tu puoi farcela, noi possiamo aiutarti.
Specialisti del settore medico possono aiutarti a smettere di fumare.

✓ Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
 Linea stop tabacco 0848 000 181



© European Community

Rauchen macht sehr schnell abhängig.
Fumer crée une forte dépendance.
Il fumo crea un'elevata dipendenza.

✓ Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
 Linea stop tabacco 0848 000 181

Série 3



© European Community

Wer das Rauchen aufgibt, verringert das Risiko tödlicher Herz- und Lungenerkrankungen.
 Arrêter de fumer réduit les risques de maladies cardiaques et pulmonaires mortelles.
 Smettere di fumare riduce il rischio di malattie cardiovascolari e polmonari mortali.

V Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
 Linea stop tabacco 0848 000 181



Rauchen führt zu Krebs der Mundhöhle.
 Fumer provoque le cancer de la cavité buccale.
 Il fumo provoca il cancro della cavità boccale.

V Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
 Linea stop tabacco 0848 000 181

0848 000 181
www.rauchenschadet.ch
 Wählen Sie die Freiheit, wir helfen Ihnen.
 Hier finden Sie Hilfe, um das Rauchen aufzugeben.

0848 000 181
www.fumercafaitdumal.ch
 Choisissez la liberté, nous vous aiderons.
 Faites-vous aider pour arrêter de fumer.

0848 000 181/www.fumarefamale.ch
 Scegli la libertà, noi ti aiuteremo.
 Fatti aiutare a smettere di fumare.

© European Community

V Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
 Linea stop tabacco 0848 000 181



Rauchen kann zu Durchblutungsstörungen führen und verursacht Impotenz.
 Fumer peut diminuer l'afflux sanguin et provoquer l'impotence.
 Il fumo può ridurre la circolazione sanguigna e causare impotenza.

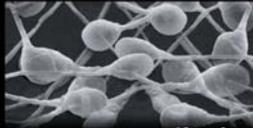
V Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
 Linea stop tabacco 0848 000 181



© European Community

Rauchen lässt Ihre Haut altern.
 Fumer provoque un vieillissement de la peau.
 Il fumo invecchia la pelle.

V Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
 Linea stop tabacco 0848 000 181



© European Community

Rauchen kann das Sperma schädigen und schränkt die Fruchtbarkeit ein.
 Fumer peut altérer le sperme et réduit la fertilité.
 Il fumo può danneggiare lo sperma e diminuisce la fertilità.

V Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
 Linea stop tabacco 0848 000 181



© European Community

Rauch enthält Benzol, Nitrosamine, Formaldehyd und Blausäure.
 La fumée contient du benzène, des nitrosamines, du formaldéhyde et du cyanure d'hydrogène.
 Il fumo contiene benzene, nitrosamine, formaldeide e acido cianidrico.

V Rauchstopplinie/Ligne stop-tabac/
 Linea stop tabacco 0848 000 181

Les règles techniques de présentation des mises en garde combinées

1 Règles générales

¹ Les mises en gardes combinées sont reproduites sans modification des proportions ou des couleurs, sous réserve des dispositions prévues sous les ch. 2 et 3 de la présente annexe.

² Elles sont conçues comme des images à prendre dans leur ensemble et ne peuvent être modifiées, sous réserve des dispositions prévues sous les ch. 2 et 3 de la présente annexe.

³ Elles sont imprimées au minimum en quadrichromie (CMYK), linéature 133 par pouce.

2 Règles particulières en raison de la taille de l'unité de conditionnement

¹ Si la taille de l'unité de conditionnement l'exige, les mises en garde combinées peuvent être modifiées selon les règles suivantes.

² L'édition graphique des éléments textuels est réalisée par une modification de la taille de la police de caractères et par une modification des sauts de ligne, afin d'assurer une bonne lisibilité.

³ Pour les mises en garde combinées où l'illustration est un texte, l'édition graphique est réalisée par une modification de la taille de la police de caractères et par une modification des sauts de ligne. Les superficies relatives occupées par le texte en tant qu'illustration et par le texte correspondant de la mise en garde complémentaire doivent être respectées.

⁴ Pour les mises en garde combinées où l'illustration est une image, l'édition graphique est réalisée par un changement d'échelle de cette illustration et par une modification des superficies relatives occupées par celle-ci et par le texte correspondant de la mise en garde complémentaire. Les adaptations suivantes sont possibles :

a. lorsque la proportion entre la hauteur et la largeur de la mise en garde combinée est inférieure à 0,8, le texte correspondant de la mise en garde complémentaire, s'il est placé sous l'illustration, dans les mises en garde combinées visées à l'annexe 1, peut être déplacé à droite de l'illustration;

b. lorsque la proportion entre la hauteur et la largeur de la mise en garde combinée est supérieure à 1,2, le texte correspondant de la mise en garde complémentaire, s'il est placé à côté de l'illustration, dans les mises en garde combinées visées à l'annexe 1, peut être déplacé sous l'illustration.

3. Règles particulières pour l'avertissement « stop-tabac »

Lorsque la taille de l'unité de conditionnement exige une modification de la mise en garde combinée, les règles suivantes concernant l'avertissement « stop-tabac » doivent être respectées :

- a. l'édition graphique de l'avertissement « stop-tabac » est réalisée par une modification de la taille de la police de caractères et par une modification des sauts de ligne (1, 2 ou 4 lignes), afin d'assurer une bonne lisibilité.
- b. l'édition graphique de la cigarette brisée est réalisée par un changement d'échelle.